



## Présentation

Fondée en 1984, **La Vie à Domicile** est une association à but non lucratif gérant un service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) pour personnes âgées et handicapées. Elle intervient principalement sur les 8ème et 16ème arrondissements de Paris.

Comme beaucoup de structures, l'association a découvert le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en 2018. Elle a rapidement pris conscience de l'importance majeure de la **mise en conformité RGPD** tout en ne sachant pas véritablement les processus à mettre en place pour y parvenir.

Étant un organisme certifié, La Vie à Domicile avait déjà en son sein **une Responsable/Chargé de qualité** qui était habituée à faire de la documentation, rédaction et suivi de procédure. Toutefois, cette dernière ne connaissait pas spécialement au niveau juridique les **outils** et les **démarches applicables** relatifs au RGPD.

C'est ainsi que la Vie à Domicile a fait appel à ADALIANCE en 2019 pour un **consulting RGPD** et bénéficier de la **mise à disposition d'un DPO Externalisé** afin de l'aider à **mettre en œuvre la réglementation** dans leur structure.

## Enjeu : Protection de données sensibles

Les intervenants de l'association ont accès aux **dossiers médicaux** des personnes prises en charge. La principale problématique réside dans le fait que ces dossiers appartiennent à des **personnes en situation de vulnérabilité** ayant moins la possibilité de défendre leurs droits si leurs données sont utilisées à des fins illégales. De plus, Les **données de santé** font partie d'une catégorie de données appelée « données sensibles ». Le RGPD interdit de recueillir ou d'utiliser ces données que sous certaines conditions.

Le processus de mise en conformité RGPD consiste justement, entre autres, à prouver que l'accès à ces données est pleinement justifié et que ces données sont **suffisamment protégées**.

## Mission de DPO externalisée

La mission de DPO Externalisé menée par ADALIANCE au sein de La Vie à Domicile traite plusieurs sujets, entre autres :



### La constitution du registre de traitement des données

Document tenu par les responsables du traitement et les sous-traitants, permettant à l'organisation de recenser de manière précise l'ensemble des traitements appliqués aux données.



### Analyse d'Impact relative à la Protection des données (AIPD)

Permet d'étudier les risques inhérents à la protection des données et d'identifier les mesures techniques et organisationnelles indispensables pour protéger les données.



### Rédaction et diffusion de notes d'informations

Documents s'adressant aux salariés pour les informer clairement sur le traitement de leurs données personnelles.



### Adaptation des contrats SaaS

Les fournisseurs des logiciels SaaS utilisés par La Vie à Domicile sont amenés à collecter, enregistrer ou conserver les données de l'association. En ce sens, il y a donc « sous-traitance des données ». Une **reprise des contrats SaaS** est alors nécessaire pour définir les conditions dans lesquelles les sous-traitants traitent les données. Objectifs : obtenir des **garanties** en termes de **sécurité des données** de la part des fournisseurs SaaS, et être certain que ces derniers adaptent leur logiciel pour être **compatibles RGPD**.

## Avantages

### Transparence

Les personnes dont les données de santé sont collectées disposent de droits, dont celui d'être informées. L'**information** permet à ces personnes de **conserver la maîtrise des données** les concernant. C'est une obligation prévue par le RGPD.

### Gain en sécurité

Les personnes prises en charge par l'association étant en situation de vulnérabilité, elles craignent fortement la **violation de leurs données** pour des tentatives d'escroquerie ou toute autre forme de **malveillance**. Le RGPD vise à **renforcer les mesures de protection des données personnelles** et réduit considérablement les risques de divulgation de ces données.

## Bénéfices

Mise en conformité de l'entreprise et suivi dans le temps :

- le **suivi**, la **veille**, le **contrôle** du respect du RGPD dans le temps
- l'obligation de **formalisation des activités** générant des stockages de données personnelles (registre des traitements, PIA, chartes...).
- l'**accompagnement** et le **conseil** dans l'obligation de **destruction des données** au bout d'un certain temps défini.

## Spécificités du projet



### Autonomie dans la démarche de l'association

La chargée de qualité de l'association La Vie à Domicile a tenu à **mener les démarches par elle-même**, tout en se faisant guider et accompagner par un expert d'Adaliance qui a assuré le **suivi** et le **contrôle** des actions et dossiers.



### Un travail d'accompagnement continu malgré un changement de poste au sein de l'association

La chargée de qualité a quitté l'entreprise en 2021 et l'activité de protection des données a été reprise par un autre membre de l'équipe (un coordinateur de soins). **Adaliance s'est adapté à ce changement et a poursuivi l'accompagnement avec ce nouvel agent** en faisant en sorte de faciliter son attribution et imprégnation à cette responsabilité pour continuer à garantir une mise en conformité réussie au RGPD de l'organisation.



### Conseils et suivi permanent du DPO

En tant que **DPO (Data Protection Officer)** ou Délégué à la protection des données de l'association déclaré à la CNIL, Adaliance effectue un accompagnement continu pour **vérifier et assurer la conformité permanente au RGPD** de la structure.

Le DPO assure un **suivi régulier** et informe notamment La Vie à Domicile des **nouveaux textes de loi dans le secteur médico-social** relatifs au RGPD. Il analyse ces textes et conseille par la suite l'association sur les changements à appliquer.

En outre, Adaliance fournit des **conseils juridiques** notamment dans le cadre d'événements qui se produisent et qui portent atteinte à la sécurité des données recueillies au sein de La Vie à Domicile. Exemples : nouveau contrat à signer, vol de téléphone portable,...

## Témoignage client

“

Ce que nous apprécions chez Adaliance, c'est leur **écoute, disponibilité** et **réactivité**. Ils sont très **pédagogiques** dans la manière de nous accompagner. Durant notre première rencontre, nous avons pris plus de 3h à échanger. Notre DPO est toujours **très clair** dans ses propos. Il se met à notre niveau. C'est un excellent tuteur !